



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 22 JANVIER 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 17
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 2	Votants : 20

Date convocation : 16 JANVIER 2025

Secrétaire de Séance : Paul CARRERE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de janvier, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 16 janvier 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Roxanne OLIVIER) - Paul CARRERE - Anaïs CADIS — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Rose-Marie ABRAHAM) – Claude LABORDE - Daniel BIREMONT – Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE - Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE – Monique DUVIGNAU (pouvoir de Jean-Pierre REMY)

Excusés ayant donné pouvoir :

Rose-Marie ABRAHAM a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN

Jean-Pierre REMY a donné pouvoir à Monique DUVIGNAU

Roxanne OLIVIER a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Excusés : Rose-Marie ABRAHAM – Jean-Pierre REMY – Roxanne OLIVIER

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO - Yannick VILLATORO

N° 2025/03

Objet : Désignation de délégués communautaires à l'Etablissement Public Foncier Local Landes Foncier (EPFL).

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays Morcenais a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local Landes Foncier (EPFL) par délibération N°63/2024 en date du 22 mai 2024.

L'Assemblée Générale permet à chaque membre d'être représenté au sein de l'EPFL en fonction de sa population. Chaque EPCI désigne son ou des délégué(s) titulaire (s) et suppléant (s) au sein de ses organes délibérants en fonction de sa population



Il convient de désigner pour l'Assemblée Générale 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPFL et de proposer parmi ces délégués un titulaire et un suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Pays Morcenais au Conseil d'Administration de l'EPFL.

Monsieur le Président propose pour l'Assemblée Générale :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY	Monsieur Paul CARRERE
Madame Hélène COUSSEAU	Monsieur Frédéric PRADERE

Et propose pour le Conseil d'Administration.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY	Monsieur Paul CARRERE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- De désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants à l'Assemblée générale de l'EPFL Landes foncier commune suit

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY	Monsieur Paul CARRERE
Madame Hélène COUSSEAU	Monsieur Frédéric PRADERE

- de proposer pour le Conseil d'Administration de l'EPFL.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY	Monsieur Paul CARRERE

Fait à Morcenx-la-Nouvelle le 22 janvier 2025

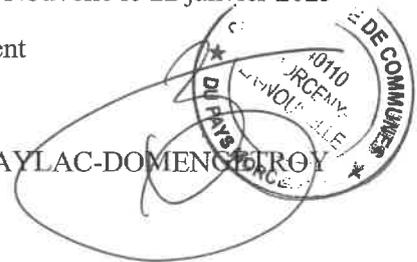
Le secrétaire de séance

Paul Carrère

Paul CARRÈRE

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copie : comptabilité - EPFL